

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

**Présents :** Messieurs LANIER - MUZY - MONTRADE - MERCIER - GIRARD - VERNAY - MARECHAL - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD - COMBRY.

Monsieur GIVRE est représenté par Madame LATTARD  
Monsieur BOURGEY est représenté par Monsieur COUTURIER  
Monsieur LANET est représenté par Monsieur GIRARD  
Madame MOREL PIRON est représentée par Monsieur LANIER

## ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 23/03/2023 et 27/04/2023
3. Décision modificative
4. Fouilles archéologiques : demande de subvention
5. Ecole maternelle : demande de fonds de concours « transition écologique » auprès de la Communauté de Communes de la Dombes
6. Commission de délégation de service public : conditions de dépôt des listes
7. Acquisition parcelle
8. Urbanisme : avis sur réserve
9. Informations diverses

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame COMBRY est élue secrétaire de séance par 19 voix pour.

### 2. Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 23/03/2023 et 27/04/2023

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (Madame COMBRY) approuve les comptes-rendus du Conseil Municipal du 23/03/2023 et 27/04/2023.

### 3. Décision modificative

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la procédure de péril du bâtiment appartenant à Monsieur feu Bergeron, des travaux ont été engagés pour sécuriser le bâtiment. Le coût de ces travaux sera remboursé à la commune sur la vente du bâtiment.

Après second passage d'un expert, des travaux complémentaires sont rendus nécessaires pour la somme de 29 217.83 € T.T.C.

Il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **VOTE** la décision modificative n°1 suivante :

Désignation - articles/opérations	Augmentation sur crédits ouverts
4541496 « Travaux pour le compte de tiers n°496 » Dépense d'investissement	30 000.00 €
4542496 « Travaux pour le compte de tiers n°496 » Recette d'investissement	30 000.00 €

#### 4. Fouilles archéologiques : demande de subvention

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de construction de l'école maternelle qui s'élèvent à la somme de 1 868 891 € H.T. (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux d'études), des fouilles archéologiques sont nécessaires.

Une consultation a été lancée. Le montant des fouilles s'élève à la somme de 504 121 € H.T.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP). Le montant de cette aide est limité à 50 % du montant global des fouilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP).

#### 5. Ecole maternelle : demande de fonds de concours « transition écologique » auprès de la Communauté de Communes de la Dombes

Monsieur le Maire expose :

La mairie de St Trivier sur Moignans a choisi de regrouper la future école maternelle avec l'école élémentaire sur le site du chemin des amoureux. Cet équipement devra permettre de faire face à la pression démographique générant une hausse des effectifs scolaires tout en intégrant les contraintes actuelles de développement durable et de maîtrise des consommations d'énergie.

Ce projet, qui contribue à la transition écologique, a pour objectifs :

- de préserver la ressource en eau en intégrant un bassin de rétention des eaux de pluie avec débit de fuite et une cuve de récupération des eaux de pluie pour arroser le jardin pédagogique ;
- d'agir sur la transition et la sobriété énergétique par la réutilisation d'une pompe à chaleur, la suppression des équipements fioul et la mutualisation de la production de chauffage avec l'école élémentaire, entre autres,
- de consommer mieux en réalisant une économie circulaire par la création d'un jardin pédagogique pour la formation et la sensibilisation des futures générations.

A cet effet, il convient de solliciter la communauté de communes de la Dombes afin de déposer une demande de fonds de concours au titre de la transition écologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Dombes au titre de la « transition écologique ».

#### 6. Commission de délégation de service public : conditions de dépôt des listes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant,

Qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public ;

Que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide :

- **DE FIXER** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
  - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) ;
  - les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'au 16 juin 2023.

#### 7. Acquisition parcelle

Dans le cadre de la rétrocession du poste de relevage du lotissement « les Remparts », allée Pic épeiche, il convient d'acquérir la parcelle sur laquelle est implantée le poste (pour l'euro symbolique – frais de notaire à charge du vendeur).

Il s'agit de la parcelle C1388 d'une superficie de 27 m<sup>2</sup>.

Il conviendra de constituer une servitude de passage sur la parcelle C1344 (voie d'accès au lotissement) afin de permettre l'accès à la parcelle qui va être acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle C1388 d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> et du poste de relevage qui est implanté sur ladite parcelle pour l'euro symbolique,
- **PRECISE** qu'une servitude de passage sur la parcelle C1344 sera constituée afin de permettre l'accès à la parcelle C1388,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à charge du vendeur.

## 8. Urbanisme : avis sur réserve

Madame LATTARD souhaite intervenir en son nom, et au nom de Monsieur GIVRE, qui lui a donné pouvoir pour le représenter lors de cette séance, au sujet de la réserve V2 inscrite au PLU, au chemin des rails.

Lors de la dernière séance, l'avis du conseil municipal a été demandé afin de savoir s'il fallait conserver ou non la réserve V2 située le long du chemin des rails.

Un projet immobilier a été déposé sur une parcelle grevée de cette réserve. Cette réserve est inscrite pour l'élargissement de la voie. Cependant, le chemin des rails ayant fait l'objet d'un réaménagement et d'une mise en sens unique en 2021, cette réserve n'avait, a priori, plus lieu d'exister. Le Conseil Municipal a d'ailleurs émis en majorité l'avis de ne pas la conserver. Une réponse en ce sens, a été faite au porteur de projet.

Après réflexion, Madame Lattard et Monsieur Givre pensent qu'il serait nécessaire de conserver cette réserve pour réaliser une piste cyclable, afin de permettre un cheminement doux derrière les remparts.

Monsieur le Maire et Monsieur Muzy lui répondent que l'avis du conseil municipal a été demandé lors de la dernière séance et que cette hypothèse n'a pas été présentée.

Madame Lattard répond que ce sujet n'ayant pas été mis à l'ordre du jour précédemment, ils n'ont pas pu y réfléchir au préalable.

Monsieur le Maire et Monsieur Muzy entendent effectivement cet argument. Cependant, Monsieur Muzy demande à Madame Lattard pourquoi ils ont attendu le conseil suivant pour en parler. Le maire et les adjoints sont toujours à disposition, même entre deux réunions du Conseil ou des commissions, pour échanger des points de vue et discuter de tel ou tel aspect des dossiers.

Madame Lattard lui répond que ce point est aujourd'hui à l'ordre du jour et c'est pour cette raison qu'elle en parle.

Elle réitère sa demande, déjà exprimée à plusieurs reprises, que les dossiers soient présentés en amont des décisions, afin d'avoir un délai de réflexion approprié.

## 9. Informations diverses

### Tirage au sort des jurés d'assise 2024

Sont tirés au sort sur les listes électorales :

- Madame PEYRAT Christine,
- Monsieur GUIDE Michel,
- Monsieur CORMORECHE Florent.

### Logements : signature de deux nouveaux baux

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la signature de 2 baux :

- un bail de 6 ans avec l'ADMR pour 4 bureaux au 1<sup>er</sup> étage de la maison médicale, pour un loyer, hors charges, de 563.04 €/mois T.T.C. ;
- un bail d'une année avec Madame PAULE-BERNOU Guillemette, infirmière en pratique avancée, pour un bureau au rez-de-chaussée de la maison médicale (ex médecin), pour un loyer, hors charges, de 260.00 €/mois T.T.C.

### Logement au-dessus de la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement au-dessus de la boulangerie a été libéré. Il propose de conserver ce logement à titre de « logement d'urgence » et de ne pas le relouer pour l'instant.

Un autre logement de la commune est vacant dans l'enceinte de l'école primaire. Il sera mis à la location.

### Travaux voirie 2023

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal que le marché relatif aux travaux de voirie 2023 a été notifié à l'entreprise COLAS pour la somme de 114 975.56 € H.T.

### Point sur les travaux

#### *Travaux bibliothèque*

Monsieur Girard fait un point sur les travaux de la nouvelle bibliothèque.

Les travaux de peinture, plomberie et électricité sont terminés.

Il reste l'aménagement de la salle avec le mobilier à réaliser.

#### *Leds - Salle polyvalente*

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion engagée au titre du passage en leds de la salle polyvalente, une étude lui a été présentée.

Il conviendra de se rapprocher de la Communauté de Communes de la Dombes afin d'obtenir des aides au titre d'un fonds de concours. Cette étude sera chiffrée et nous sera transmise prochainement.

Lors de cette rencontre, le passage en leds des terrains de tennis a également été abordé. Des éléments doivent être transmis à l'entreprise, comme la hauteur des mâts, pour pouvoir finaliser l'étude.

#### *Toiture salle polyvalente*

Monsieur Maréchal souhaite connaître l'avancée du dossier. Monsieur Girard lui répond que nous sommes en possession de devis pour la réfection de la toiture avec une version en « bac acier » et une autre version avec des « tuiles ». Il convient maintenant d'avancer sur la réflexion de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Maréchal l'informe qu'il a eu un contact d'une entreprise qui pourrait réaliser cette étude. Il propose d'avancer sur le sujet de son côté.

#### *Signalétique sur bâtiment*

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que la signalétique sur l'hôtel de ville a été changée.

#### *Travaux salle polyvalente*

Les travaux de peinture de la grande salle vont débiter le 3 juillet pour 3 semaines/un mois.

A partir du 24 juillet, la résine du sol sera refaite.

La dernière semaine de juillet (ou début septembre), c'est le couloir et les sanitaires qui seront repeints.

Fin août, une entreprise interviendra pour refaire le marquage au sol à l'identique.

#### *Travaux aux remparts*

Les barrières en bois seront installées sur le site des remparts (côté herbe) la semaine prochaine.

### Projet Dam's

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal qu'une rencontre est prévue le 20 juin prochain à 11 h avec les services de l'UDAP. Ces derniers ont rejeté le projet d'aménagement du site proposé par Ain Habitat.

Madame Lattard souhaite qu'il y ait suffisamment de places de parking sur ce projet. Actuellement, les riverains se garent sur cet emplacement. Comme il y aura également des commerces, il est d'autant plus important de prévoir suffisamment de stationnements.

#### Association ASSPREDE (Association de Santé de Prévention et de Dépistage)

Madame Combry informe le Conseil Municipal qu'une action sera menée le samedi 10 juin par cette association. Le but est de découvrir les bonnes pratiques à adopter pour rester en meilleure santé.

Il y aura un jeu de piste autour des différents stands pour inciter à se faire dépister contre le cancer colorectal.

#### Festivités à venir

Monsieur le Maire rappelle le festival Boucan et Tintam'Art organisé par la chorale « Luth en joie » ce week-end.

Madame Guichard rappelle la fête de la musique aux remparts, suivi du feu d'artifice le mercredi 21 juin.

#### Salle communale – remparts

Madame Cuenca informe les conseillers qu'une réunion sera prévue avec l'architecte en charge du projet de salle communale aux remparts courant juin.

#### Comptes-rendus du Conseil Municipal

Madame Lattard s'exprime au nom de Monsieur Givre qui souhaite faire remarquer que ses interventions ne sont pas toujours reportées dans les comptes-rendus de Conseil Municipal.

#### Garderie périscolaire – cantine – AFREJ

Madame Stremsdoerfer informe le Conseil Municipal que l'AFREJ nous a transmis son compte de résultat 2022. L'AFREJ se propose de venir le présenter aux élus avant une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### Octobre rose

Madame Stremsdoerfer informe le Conseil Municipal que la commission « communication » propose d'organiser « octobre rose » sur la commune. Il a été soumis l'idée de fabriquer des coussins en forme de cœur à distribuer aux femmes qui se feraient opérer du sein. Un don de mousse a été fait pour réaliser 62 coussins. Des ateliers pour fabriquer les coussins, et installer la décoration seront mis en place.

#### Jardinières devant le restaurant Istanbul

Monsieur Couturier fait remarquer que les jardinières devant le restaurant sont posées au milieu du trottoir et gênent le passage des poussettes.

Monsieur Girard l'informe qu'il semblerait qu'un camion déplace les jardinières pour rouler sur le trottoir.

Il conviendra peut-être d'installer des poteaux.

#### Fauchage

Monsieur Couturier demande pourquoi les deux côtés des fossés sont fauchés. Il préconise de ne faucher que le bord de la route lors des premiers passages, puis de faucher la totalité seulement en fin de saison.

Monsieur Vernay lui répond que l'élagage n'était que partiellement réalisé et se limitait uniquement au nettoyage des virages, des sorties de propriété pour une meilleure visibilité, des accotements et de l'intérieur des fossés côtés route. D'autre part, pour ceux qui empruntent régulièrement les chemins, leur entretien est gage de sécurité et ne doit pas être négligé.

La séance est levée à 22 h 30.